

CORREZE
TULLE
TULLE
Secrétariat Général DL/SC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté portant approbation de l'offre de prix n° 56-001392 et du contrat n°56-004062 souscrit avec REGIS LOC pour la location d'une nacelle VL articulée 20M le 3 octobre 2024

Le Maire-adjoint,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°31 du 31 mars 2023 abrogeant et remplaçant l'arrêté n°68 du 27 juin 2022 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jacques SPINDLER, Premier Adjoint,
- Considérant que la Ville de Tulle a sollicité, pour les besoins de ses services techniques, la Société REGIS LOC pour la location d'une nacelle VL articulée 20M,
- Considérant qu'il convient, à cette fin, de souscrire un contrat avec ladite société,
- Vu l'offre de prix n° 56-001392,
- Vu le contrat de location n°56-004062 afférent,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Approuve l'offre de prix n° 56-001392 et le contrat souscrit n° 56-004062 avec la Société REGIS LOC - RN89 - 19000 TULLE pour la location le 3 octobre 2024 d'une nacelle VL articulée 20M - N°35742 SNAKE 2010H PLUS - N° de série VWASXTF24K7230061 - N° immatriculation FN.802.NC pour les besoins des services techniques de la collectivité. Le montant total de cette location s'élève à 192,80 € HT soit 231,36 € TTC.

ARTICLE 2 : La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Ville, Compte : 613588 - Code : FONCTST/ELECTR

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE.
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE,
- au cocontractant.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Transmis au contrôle de Légalité le : 03 OCT. 2024

Date et Réf. de l'accusé de réception : 03 OCT. 2024

AD98 - 03/10/2024

TULLE, le 3 octobre 2024

Le Maire-Adjoint délégué
Jérémy NOVAIS



Le Maire-Adjoint délégué
Jérémy NOVAIS

Etabli par Herve Leroy

Rn89
19000 TULLE
Tel 05 55 20 94 94
Email agence.tulle@regisloc.fr

MAIRIE DE TULLE
10 RUE FELIX VIDALIN
19012 TULLE CEDEX

Contact / Tél
Chantier **MAIRIE DE TULLE**
10 RUE FELIX VIDALIN
19012 TULLE CEDEX

Date	N° Client	N° Contrat	N° Commande	Fol
03/10/2024	48072	56-004062	FONCTST	1 / 1

Qté	Description	Type Prix	Tarif Brut	%R	Tarif Net	Ⓛ	MT HT €
Location du 03/10/2024 au 03/10/2024							
Suivant devis N° 56-001392							
1	NACELLE VL ARTICULEE 20M N° 35742 SNAKE 2010H PLUS, N° Série VWASXF24K7230061, N° Immat FN 802 NC Franchise 8 HR /Jour, 23.00€ / HR supp Compteur départ 1494 HR	Jour	173.00		173.00	J 1	173.00
	Adhésion aux risques 10% sur prix de base par jour de mise à disposition						17.30
	Tarif de Reference Prix / J de 1 J à 5 : 173.00€ Prix / J de 6 J à 20 : 156.00€ Prix / J de 21 J à infini : 132.00€						
1	- COMPTEUR KMS N° Série VWASXF24K72300610.40€ / KM supp Compteur départ 31889 KM						0.00
	Adhésion aux risques 10% sur prix de base par jour de mise à disposition						
	- Le port du harnais est obligatoire	Comm					
	- Permis obligatoire	Comm					

Le complément carburant et le nettoyage éventuel sont à la charge du client
Utilisation matériel : 8H et/ou 150 Km / jour (ou week-end). Tout dépassement entrainera un supplément de loyer
Toute modification de commande doit être communiquée min 48H avant la location sous réserve de pénalités de transport. La date de fin de location détermine la reprise du matériel. Attention : En cas de modification de la durée de location nous en informer rapidement
Vous acceptez les conditions générales de vente en annexe

Veuillez signer et retourner le présent contrat pour acceptation :

Nom et Signature : **MAIRIE DE TULLE**

TOTAL HT 192,80 €
dont ECO PART 2,50 €

MONTANT TVA 38,56 €

TOTAL TTC 231,36 €

Date : 24/09/2024 18h20
Le Maire-Adjoint
Jacques SPINDLER
Mairie de Tulle
CORREZE
Virement 30 jours fin de mois le 15

Siège Social : CS302 19 16304 Sotteville les Rouens - RCS Rouen - 305 024 515 - N° TVA : FR01 305 024 515
Banque : BNP Rouen IBAN : FR 2000 4024 7900 0401 0209 047 - BIC : BNPAFRPPXXX
contact@regisloc.fr - www.regisloc.fr
**Le Maire-Adjoint délégué
Jérémy NOVAIS**

Rn89
19000 TULLE
Tél : 05 55 20 94 94
Email : agence.tulle@regisloc.fr

Contact :
Chantier : **MAIRIE DE TULLE**
19012 TULLE CEDEX

MAIRIE DE TULLE

10 RUE FELIX VIDALIN

19012 TULLE CEDEX

Date	N° Client	Validité Offre	Fol
02/10/2024	48072	15 jours	1 / 1

Qté	Description	Type Prix	Tarif Brut	%R	Tarif Net	Ⓛ	MT HT €
	Location du 03/10/2024 au 03/10/2024						
1	NACELLE VL ARTICULEE 20M	Jour	173,00		173,00	J:1	173,00
	Tarifs de Référence :						
	Prix / J de 1 J à 5 : 173.00€						
	Prix / J de 6 J à 20 : 156.00€						
	Prix / J de 21 J à infini : 132.00€						
	Adhésion aux risques 10% sur prix de base par jour de mise a disposition						
							17,30
	- Le port du harnais est obligatoire	Comm.	0,00				
	- Permis obligatoire	Comm.	0,00				

Le complément carburant et le nettoyage eventuel sont à la charge du client.
Utilisation materiel : 8H et/ou 150 Km / jour (ou week-end). Tout dépassement entrainera un supplément de loyer.

Toute modification de commande doit être communiquée min 48H avant la location sous réserve de pénalités de transport. La date de fin de location détermine la reprise du matériel. Attention : En cas de modification de la durée de location, nous en informer rapidement.
Vous acceptez les conditions générales de vente en annexe.

Veuillez signer et retourner le présent devis pour acceptation

Nom et Signature **MAIRIE DE TULLE**

Date / /

TOTAL HT	192,80 €
dont ECO-PART.	2,50 €
MONTANT TVA	38,56 €
TOTAL TTC	231,36 €

Règlement: Virement 30 jours fin de mois le 15